Image not found or type unknown

Surendettement demande de dépot

Par **missvivie**, le **12/05/2016** à **18:21**

bonjour,

J'ai eu un plan d'appurement en janvier 2013 que je n'est malhereusement pas peu respecter donc il a été caduc. Mais des que j'ai pu j'ai régler se que je devait.

Mais actuellement je suis a nouveau dans les soucis retard loyer de 1800 euro cantine opposition sur le salaire de mon concubin.Je ne s'est plus quand faire j'ai peur que nous soyons expulsé avec les enfants

Ai-je le droit de déposer un dossier malgrés que suis de 2013 est été caduc.

Je vous remercie de votre réponce.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés